

ETAPES CHRONOLOGIQUES de votre INSTALLATION A BORDEAUX

	Quand ?	Durée moyenne de la procédure	Coût	Scientifiques HORS UNION EUROPÉENNE	Scientifiques CITOYENS EUROPÉENS
AVANT votre DÉPART	Lorsque les dates du séjour sont confirmées	10 à 15 jours		Afin de pouvoir bénéficier gratuitement des services d'accompagnement liés à votre installation - et celle de votre famille - à Bordeaux, veuillez s'il-vous-plaît vous inscrire en ligne sur la base de données EURAXESS France dédiée à la mobilité des scientifiques internationaux : https://www.fnak.fr/inscription/	
	Au moins 3 à 4 semaines avant le départ	3 à 4 semaines (voire plus selon le pays)	99 € / Visa	Obtenir votre convention d'accueil scientifique ("Convention d'accueil d'un chercheur ou d'un enseignant étranger") auprès de votre laboratoire / établissement d'enseignement supérieur d'accueil français. Effectuer votre demande de visa(s) en ligne sur le portail : https://france-visas.gouv.fr/ - Visa Long Séjour (séjour supérieur à 90 jours) " Passeport Talent - Chercheur ", - Visa Long Séjour (séjour supérieur à 90 jours) " Passeport Talent - Famille " pour vos conjoint.e et enfants mineurs.	
	Idéalement pas avant la délivrance du visa			Achat de vos billets de transport.	
				Rechercher un logement (au moins pour les premières semaines) pour votre arrivée à Bordeaux. ➤ Lire les chapitres "Logement" et "Où trouver un logement" du Guide d'accueil des chercheurs internationaux.	
				Couverture santé : - si vous résidiez dans un autre pays de l'Union Européenne : solliciter votre Carte Européenne d'Assurance Maladie auprès de la Caisse locale d'assurance maladie, - si vous n'avez pas de Carte Européenne d'Assurance Maladie ou de contrat de travail en France : souscrire une assurance santé dans votre pays de résidence.	
		Selon le pays			
➔ DEPART POUR BORDEAUX ➔					
A votre ARRIVÉE à BORDEAUX	Trouver un hébergement pérenne (si cela n'a pas encore été fait). ➤ Lire les chapitres "Logement" et "Où trouver un logement" du Guide d'accueil des chercheurs internationaux.				
	Si vous avez des enfants : dès que vous pouvez justifier d'un domicile fixe en France - avant ou après l'arrivée en France - déposer une demande d'inscription dans une école. ➤ Si vous avez besoin d'aide, contactez le BACI*				
	Dans les 3 mois suivant l'arrivée	Immédiat	300 € / Visa ou	IMMIGRATION ➤ Dès votre arrivée à Bordeaux, prendre contact avec le BACI* • Si la durée du séjour est inférieure à 12 mois : - valider en ligne votre visa "Passeport Talent" (pour vous et votre conjoint.e) ou • si la durée du séjour est supérieure à 12 mois : - déposer en ligne votre demande de 1er titre de séjour (pour vous et votre conjoint.e).	
	Dans les 2 mois suivant l'arrivée	+/- 4 mois	350 € / Titre de séjour		
		Dans la journée (selon la nationalité)		Ouvrir un compte bancaire nominatif ou un compte-joint si vous êtes accompagné de votre conjoint. ➤ Si vous avez besoin d'aide, contactez le BACI*	
	Dès la signature du contrat de travail	5 à 6 semaines		Couverture santé : si vous êtes salarié.e en France, affiliation à la Sécurité Sociale française pour vous et votre famille accompagnante. ➤ Prendre contact avec le BACI*	
PENDANT votre SÉJOUR		+/- 9 mois	50 € / DCEM	Pour faciliter le déplacement à l'étranger des enfants mineurs : déposer en ligne une demande de DCEM (Document de Circulation pour Etranger Mineur) ➤ Informations à solliciter auprès du BACI*	
	En mai de l'année suivant l'arrivée			Déclaration annuelle de vos revenus et paiement de l'impôt. A faire chaque année si vous étiez résident fiscal en France l'année précédente (➤ Informations à solliciter auprès du BACI*).	
	Dans les 12 mois suivant l'arrivée en France	3 à 6 mois		Echange du permis de conduire selon conditions. ➤ Informations à solliciter auprès du BACI*	Permis de conduire européens reconnus en France.
PROLONGATION du SÉJOUR	Dès les dates de la prolongation confirmées	10 à 15 jours		Renouveler votre convention d'accueil scientifique ("Convention d'accueil d'un chercheur ou d'un enseignant étranger") auprès de votre laboratoire / établissement d'enseignement supérieur d'accueil français.	
	Entre 2 & 4 mois avant l'expiration du titre de séjour	+/- 4 mois	250 € / Titre de séjour	Renouveler votre titre de séjour et, le cas échéant, celui de votre conjoint.e. ➤ Prendre contact avec le BACI*	
DÉPART DÉFINITIF de France	Avant le départ			⚡ AVANT EXPIRATION DU TITRE DE SÉJOUR ⚡	
				Penser à : - notifier le propriétaire du logement de votre date de départ (attention au délai !), - résilier tous vos contrats (électricité, gaz, abonnements internet/téléphone, assurances, mutuelle santé etc...).	
	Avant ou après le départ			Déclarer vos revenus français imposables pour l'année précédente et/ou l'année en cours	
				Clôturer le compte en banque (lorsque vous êtes certain de ne plus être débité ou crédité).	